



APPRENTISSAGE  
ET  
FORMATION POUR ADULTES

Centre de Formation Professionnelle et de  
Promotion Agricoles

Plate-forme Agri-rurale  
6, avenue du 133<sup>ème</sup> R.I. – 01300 BELLEY  
Tél : 04-79-81-30-17

[Cfppa.antenne.belley@educagri.fr](mailto:Cfppa.antenne.belley@educagri.fr) -  
<https://cfppa.cibeins.fr/>



## PROGRAMME DE FORMATION



LE MINISTRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION



Formulaire  
Fx.x.x.

### ACTUALISATION DES CONNAISSANCES

Thème	durée
<b>Actualisation des connaissances liées aux nouvelles réglementations</b>	
Evolution de l'ACACED ancien CCAD	0h15
Nouvelles règles sanitaires et de protection animale concernant les activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques	2h
Nouvelle réglementation relative au commerce et à la protection des animaux de compagnie	0h45
Nouvelle réglementation liée au transport	0h30
<b>Actualisation des connaissances liées aux avancées scientifiques</b>	
Hébergements adaptés aux besoins de l'animal : actualisation des connaissances et pratiques essentielles au bien-être optimal de l'animal et actualisation des connaissances sur la socialité du chien.	1h30
Nouvelles données concernant l'alimentation, la reproduction et la santé animale.	2h
<b>Total</b>	<b>7h</b>

**Objectifs de la formation :** actualiser ses connaissances afin d'être en règle avec la législation, obligeant les titulaires de l'ancien CCAD ou nouveau ACACED à actualiser ses connaissances tous les 10 ans.

**Les pré-requis :** le candidat doit être titulaire de l'un des documents cité dans l'article 4 du 4 février 2016 (vois annexe)

**Public visé :** personnes ayant obtenues le Certificat de Capacité depuis plus de 10ans.

**Les moyens pédagogiques :** salle équipée d'un tableau, vidéo-projecteur, paper-board, livrets supports de cours, support Powerpoint, connexion à internet.

**Les moyens d'encadrement :** un formateur techniques, une secrétaire administrative dédiée.

MELODIE PICHOR  
Responsable de formation et formatrice

Par ordre  
L.BOESPFLUG/FOLLIAT  
Secrétaire pôle canin et animaux de compagnie



APPRENTISSAGE  
ET  
FORMATION POUR ADULTES

Centre de Formation Professionnelle et de  
Promotion Agricoles

Plate-forme Agri-rurale  
6, avenue du 133<sup>ème</sup> R.I. – 01300 BELLEY  
Tél : 04-79-81-30-17

[Cfppa.antenne.belley@educagri.fr](mailto:Cfppa.antenne.belley@educagri.fr) -  
<https://cfppa.cibeins.fr/>



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION



## PROGRAMME DE FORMATION

Formulaire  
Fx.x.x.

### Annexe

Selon **Arrêté du 4 février 2016 relatif à l'action de formation et à l'actualisation des connaissances nécessaires aux personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques et à l'habilitation des organismes de formation**

#### Article 4 :

I.-La personne titulaire, soit :

- a) D'une certification professionnelle enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles et répertoriée à l'annexe II du présent arrêté ;
- b) D'une attestation de connaissances délivrée par la D (R) AAF ;
- c) D'un certificat de capacité " CCAD " délivré en application des dispositions en vigueur avant le 1er janvier 2016 ;
- d) D'un titre ou certificat figurant à l'annexe III du présent arrêté, sous réserve de son obtention avant le 1er janvier 2015, est tenue d'actualiser ses connaissances au plus tard dix ans après la date d'évaluation ou à défaut, de délivrance de l'un des documents cités aux points a, b, c et d du présent article. II.-Pour proposer l'actualisation des connaissances aux stagiaires, l'organisme de formation vérifie auprès du stagiaire qu'il est titulaire de l'un des documents a, b, c ou d indiqués au I du présent article.